On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

Annonces légales

I.

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix.

Cession de part sociale

et retraite d'associé

D'un acte passé devant devant Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatre. « Enregistré à Roubaix, le vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-quatre, fo 71, vo ce 1. Reçu sept cent quarante-deux francs soixante centimes, décimes cent quatre-vingt-cinq francs soixante-cinq centimes. »

Il a été extrait ce qui suit :

M. Auguste VALENTIN, M. Arthur VALENTIN père, et M. Constantin VALENTIN, tous trois filateurs, demeurant à Roubaix, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet la filature de laines peignées, sous la raison sociale :

VALENTIN Frères

et dont le siège est à Roubaix, rue du Collége, ainsi qu'il résulte d'un acte sous signatures privées en date du douze juillet mil huit cent soixante-dix-huit, qui a été publié.

Par le contrat sus-énoncé du dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatre, M. Constantin VALENTIN a cédé, à compter du cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, tous ses droits actifs et passifs, dans la société VALENTIN Frères, à MM. Auguste VALENTIN et Arthur VALENTIN père, qui ont accepté au nom et pour le compte de la société VALENTIN Frères.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de cent quarante-huit mille cinq cent quatre francs trente-cinq centimes, sur lequel il a été payé, avant le jour de la cession, vingt-neuf mille francs. Le surplus, soit cent dix-neuf mille cinq cent quatre francs trente-cinq centimes étant exigible à la première demande du cédant après prévenance préalable d'un mois.

En conséquence, depuis le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, M. Constantin VALENTIN a cessé de faire partie de la société VALENTIN Frères, qui est dissoute à son égard et dans laquelle il n'a plus aucun droit.

Deux expéditions du contrat du dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatre ont été déposées le douze septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre l'une au greffe du Tribunal de commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la Justice-de-Paix du Canton-Est de la même ville.

Pour extrait,
(Signé) : DUTHOIT.

II

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix.

Cession de part sociale

ET CHANGEMENT D'ASSOCIÉ

D'un contrat passé devant Me DUTHOIT, notaire à Roubaix le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-six. Enregistré à Roubaix le deux mars mil huit cent quatre-vingt-six, fo 60 Ro Ce 6. Reçu cession, six cents quatre-vingt-huit francs quatre-vingt centimes; acceptation, trois francs ; décimes, cent soixante-douze francs quatre-vingt-quinze centimes,

Il a été extrait ce qui suit :

Une société en nom collectif, sous la raison sociale

VALENTIN frères

ayant son siège à Roubaix, rue du Collège et dont l'objet est la filature de laines peignées, existe entre MM. Auguste VALENTIN et Arthur VALENTIN père, tous deux filateurs à Roubaix, ainsi que cela résulte de deux contrats qui ont été publiés l'un sous signatures privées en date du douze juillet mil huit cent soixante-dix-huit, et l'autre reçu par Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Aux termes d'un contrat passé devant Me DUTHOIT, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-six, et qui fait l'objet de cette publication, M. Auguste VALENTIN a cédé tous ses droits actifs et passifs dans la société VALENTIN frères à M. Arthur VALENTIN fils, sans profession, demeurant à Roubaix, mineur émancipé et autorisé à faire le commerce.

Cette cession a eu lieu moyennant un prix de cent trente-sept mille sept cent quarante-huit francs cinquante-sept centimes, dont moitié a été payée comptant par M. Arthur VALENTIN fils, acquéreur, l'autre moitié étant payable par le même acquéreur le quinze janvier prochain. Par suite de la cession qui précède, M. Auguste VALENTIN a cessé depuis le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-six de faire partie de la société VALENTIN frères qui est dissoute à son égard, et dans laquelle il n'a plus aucun droit, la société se continuant entre M. Arthur VALENTIN père et M. Arthur VALENTIN fils qui en sont devenus les seuls membres.

M. Arthur VALENTIN père en sa qualité de membre de la société VALENTIN frères a déclaré donner son consentement à ce qui précède et accepter purement et simplement ladite cession de part sociale.

Deux expéditions du contrat de cession du vingt-cinq février dernier ont été déposées le six mars mil huit cent quatre-vingt-six l'une au greffe du Tribunal de commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la Justice de Paix du Canton-Est de la même ville.

Pour extrait,
(Signé : DUTHOIT.

III

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix

Modification de Société

D'un contrat passé le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-six devant Me DUTHOIT, notaire à Roubaix. « Enregistré le deux mars mil huit cent quatre-vingt-six fo 6 vo ce. Reçu : modification, trois francs; changement de raison sociale, trois francs; décimes, un franc cinquante centimes. »

Il a été extrait ce qui suit :

M. Arthur VALENTIN père, filateur, et M. Arthur VALENTIN, son fils, sans profession (mineur émancipé et autorisé à faire le commerce), tous deux demeurant à Roubaix, sont associés sous la raison sociale :

VALENTIN Frères

Cette société en nom collectif et dont le siège est à Roubaix, rue du Collége, a pour objet la filature de laines peignées.

Par l'acte modificatif, qui est présentement publié, MM. Arthur VALENTIN père et Arthur VALENTIN fils ont fait les conventions suivantes :

I. — La raison sociale : « VALENTIN Frères » est supprimée ; la nouvelle raison sociale sera :

A. VALENTIN Père et Fils

II. — En cas de décès de M. Arthur VALENTIN fils, la société continuera avec ses héritiers, qui n'auront ni l'administration ni la signature sociale.

En cas de décès de M. Arthur VALENTIN père, la société continuera, à l'exclusion des héritiers de M. Arthur VALENTIN père, avec sa veuve, qui aura tous les droits de son mari.

III. — Sous les deux modifications qui précèdent, la société « A. VALENTIN père et fils », continuera à être régie par l'acte social du douze juillet mil huit cent soixante-dix-huit.

Deux expéditions de l'acte modificatif du vingt-cinq février dernier, ont été déposées le six mars mil huit cent quatre-vingt-six, l'une au greffe du Tribunal de commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la Justice-de-Paix du Canton-Est de la même ville.

Pour extrait,
12355 Signé : DUTHOIT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Faillite de la société G. Englebert, J. Lievens et Ce, constructeurs-mécaniciens, rue d'Aboukir, 1, à Lille.

Répartition de dividende

MM. les créanciers sont informés que M. le Juge-Commissaire de la faillite a ordonné la répartition d'un unique dividende de 7,981 0[0.

Ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission, à partir de ce jour, par M. Tiprez, syndic de la faillite, rue de l'Hôpital-Militaire, 89, Lille.

Le Greffier du Tribunal,
180 BROUTIN.

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de Me MATHIAS, notaire à Wavrin, près Lille.

Commune de Loos

BELLE

PROPRIÉTÉ

érigée sur 3,546 mètres carrés

Comprenant :

BONNE BRASSERIE

bien achalandée

ET JOLIE

MAISON D'HABITATION

A VENDRE

avec facilités de paiement

Le lundi 22 mars 1886, à 3 heures 1[2, en la Mairie de Loos, par le ministère de Me MATHIAS.
12357

Etudes de Mes Florian GENNEVOISE et DE RENTY, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille

I. VILLE DE LILLE

MAISON

Rue Coquerez, cour Carnin, 2

II. FIVES-LILLE

1o DEUX

MAISONS

rue Montury, 26 et 28

2o

3 MAISONS

rue Montury, 57, 59 et 61

3o

DEUX MAISONS

rue Montury, 31 et 33

A VENDRE

par suite de licitation

L'adjudication aura lieu le mercredi 17 mars 1886, à 11 heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, séant au Palais-de-Justice, à Lille

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra,

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1o Madame Marie Becquart, épouse assistée et autorisée de M. Georges Carette, marchand de meubles, demeurant et domiciliés ensemble à Lille, rue des Chats-Bossus, 1, et de ce dernier pour l'assistance et la validité;

2o Madame Gabrielle-Augustine Darras, épouse assistée et autorisée de M. Léon-Edouard Chalo, coupeur de confections, avec qui elle demeure et est domiciliée à Lille, rue Saint-André, 61, et de ce dernier pour l'assistance et la validité;

3o M. Victor Becquart, épicier, demeurant et domicilié à Lille, rue de Douai, 9;

4o M. Paul Becquart, mécanicien, demeurant à Lille, rue de Douai, 9;

5o Mademoiselle Maria Taveaux, en religion sœur Joséphine, institutrice, demeurant à Horchies (Belgique);

6o M. Adolphe-Julien-Joseph Becquart, propriétaire, demeurant à Liessies;

7o Madame Hermance Becquart, épouse assistée et autorisée de M. Louis Laforge, marchand quincaillier, demeurant et domiciliés ensemble à Sains du Nord, et de ce dernier pour l'assistance et la validité;

8o Madame Rosalie-Sophie Becquart, épouse assistée et autorisée de M. Isa-Alexandre Maufroid, peintre en bâtiments, avec qui elle demeure et est domiciliée à Liessies, et de ce dernier pour l'assistance et la validité;

9o M. Eugène Becquart, sabotier, demeurant et domicilé à Liessies;

10o Madame Maria Becquart, épouse assistée et autorisée de M. Camille Dupont, cultivateur, demeurant ensemble à Willies, et de ce dernier pour l'assistance et la validité;

11o M. Jules Taveaux, dit Ulysse, contre-maître de filature, demeurant à Fourmies;

12o Madame Zulmée Taveaux, épouse assistée et autorisée de M. Joseph Waroquier, propriétaire et débitant, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Anor, lieu dit le Bois Saint-Hubert, et ce dernier pour l'assistance et la validité;

13o M. Edouard Taveaux, menuisier, demeurant et domicilié à Fourmies;

14o Madame Louise-Anne Becquart, épouse assistée et autorisée de M. Alfred-Alexandre Bague, employé, avec qui elle demeurant est domiciliée à Paris, rue Bichat, 11, et de ce dernier pour l'assistance et la validité;

15o M. Jules Becquart, manouvrier, demeurant à Dijon;

16o M. Henri Becquart, distillateur, demeurant à Dijon;

17o Madame Eugénie Becquart, épouse assistée et autorisée de M. François-Hubert Mongin, négociant, avec qui elle demeure et est domiciliée à Dijon, et de ce dernier pour l'assistance et la validité;

18o M. Louis Taveaux, menuisier, demeurant et demeurant à Reims, rue Gilbert, 32.

19o M. François Becquart, marchand, demeurant et domicilié à Hortes (Haute-Marne).

Ayant pour avoué Me Florian Gennevoise, demeurant et domicilié à Lille, 54, rue Jacquemars-Giélée.

En présence ou eux dûment appelés de :

1o Madame Ludivine-Augustine Darras, épouse assistée et autorisée de M. Charles-Louis Duthilleul, employé de commerce, demeurant et domiciliés ensemble à Lille, rue de la Monnaie, 50, et de ce dernier pour l'assistance et la validité, et aussi en sa qualité d'administrateur légal des biens de Mademaiselle Jeanne-Ludivine Duthilleul, sa fille mineure, née à Lille, le 23 janvier 1867.

Ayant pour avoué Me de Renty, demeurant et domicilié à Lille, rue d'Angleterre, 19.

2o Madame Adèle Pauguet, veuve en premières noces de M. Adolphe Odent et épouse en secondes noces de M. Jules-César Lefebvre, rentier, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Lille, parvis Saint-Maurice, 14, et de ce dernier pour l'assistance et la validité.

Ayant pour avoué ledit Me Florian Gennevoise.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Lille, le 30 janvier 1886, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le mercredi 17 mars 1886, à onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, séant au Palais-de-Justice, à Lille, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Département du Nord. — Arrondissement de Lille

Ville de Lille

ARTICLE 1er

Rue Coquerez, cour Carnin. 2

Une maison d'habitation composée de : Rez-de-Chaussée : Une pièce avec cheminée et armoire de chaque côté. Cave. — A l'étage : Une chambre avec un cabinet. — Au-dessus : Deux chambres mansardées. — L'escalier conduisant aux chambres a son entrée sur la cour Carnin.

Cette maison est louée verbalement au loyer mensuel de 22 fr.

SECTION DE FIVES

ARTICLE 2.

Une maison sise à Lille-Fives, rue Montury, 26, comprenant : rez-de-chaussée avec petite salle donnant sur la cour, étage comprenant une chambre avec fenêtre donnant sur la rue, grenier mansardé avec fenêtre à tabatière donnant sur la rue. Cour, petite cour commune avec la maison no 28, pompe, latrines.

Cette maison est louée verbalement 15 francs par mois.

Une autre maison, sise à Lille-Fives, rue Montury, 28, contiguë à la précédente, comprenant : rez-de-chaussée : petite salle donnant sur la cour, débarrassoir au-dessous de l'escalier. A l'étage : chambre avec fenêtre à tabatière donnant sur la rue, cour, petite cour commune avec la maison no 26, pompe, latrines.

Cette maison est également louée verbalement et au mois, 15 francs par mois.

ARTICLE 3.

Trois maisons sises à Lille-Fives, rue Montury, 57, 59 et 61, composées chacune de : au rez-de-chaussée : une pièce avec cheminée. Etage comprenant une chambre avec fenêtre donnant sur la rue, grenier mansardé avec fenêtre à tabatière. Cour commune aux trois maisons, pompe, lieux d'aisance, tenant d'un côté à M. Eloi, d'autre au cabaret faisant l'angle de la rue de Montury et de la rue de Philadelphie, appartenant à M. Hofman, et dans le fond à M. Leleu. Ces maisons sont excavées.

Ces maisons sont louées verbalement à raison de 15 fr. par mois chacune.

ARTICLE 4.

Deux maisons sises à Lille-Fives, rue Montury, 31 et 33. Ces deux maisons sont composées chacune : d'une pièce au rez-de-chaussée, d'une chambre à l'étage, et d'une mansarde. Elles sont excavées. Ces maisons sont louées verbalement au loyer mensuel de 15 fr. chacune.

Mises-à-Prix :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises-à-prix suivantes :

ARTICLE 1er

Douze cents fr., ci 1,200

ARTICLE 2.

Dix-huit cents fr. ci 1,800

ARTICLE 3.

Deux mille cinq cents francs, ci. 2,500

ARTICLE 4.

Deux mille fr., ci 2,000

Ainsi fait et rédigé par Me Florian Gennevoise, avoué poursuivant la vente, soussigné, le seize février mil huit cent quatre-vingt-six.

(Signé) : Fl. GENNEVOISE.

1o A Me PÉRAULT, notaire, demeurant à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 37, commis pour la liquidation;

2o A Me DE RENTY, avoué colicitant, demeurant à Lille, rue d'Angleterre, 19;

3o A Me Florian GENNEVOISE, avoué poursuivant la vente, dépositaire d'une copie du cahier des charges et des titres. 174

Etudes de Me Charles ROUSSEL, notaire à Lille, de Me A. DEVILLE, successeur de Me LEFRANCQ, et de Me Paul DE RENTY, avoués à Lille.

I. Département du Nord. Arrondissement de Lille. Canton de Seclin.

Commune d Annœullin

II. Département du Pas-de-Calais. Arrondissement de Béthune. Canton de Cambrin.

COMMUNE DE BILLY-BERCLAU

DIVERSES PIÈCES

DE

TERRE

en labour

A VENDRE

par suite de licitation

L'adjudication aura lieu le mercredi 10 mars 1886, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de Me Roussel, notaire à Lille, rue de la Barre, no 37.

DÉSIGNATION :

Département du Nord. Commune d'Annœullin.

ARTICLE PREMIER

Une pièce de terre, sise à Annœullin au lieu dit le *Bois-Muiron*, tenant de nord, au chemin de Vieux Voie; de midi, à la desserte du Bois-Muiron; de levant aux portions ménagères, et de couchant, à la grande rigole de dessèchement et à celle de Provin, laquelle est mitoyenne, et comprenant une portion en eau, dite *Carperie*, d'une contenance, d'après mesurage, de 4 hectares 65 ares 85 centiares, et d'après le bail, de 4 hectares 47 ares, 78 centiares.

Cette pièce est reprise au cadastre d'Annœullin sous les nos 75 et 77 de la section A.

Mise-à-prix 17.000 fr.

ARTICLE DEUXIÈME

Une pièce de terre en labour, à Annœullin, divisée en trois parties, au lieu dit les *Grandes-Aulnoies*, savoir :

La première tenant, de nord, en pointe, à la grande rigole et aux portions ménagères; de midi et de levant, aux petites portions, et de couchant, à la rigole.

La deuxième, tenant au chemin qui conduit du Marais aux Grandes Aulnoies, tenant vers nord, audit chemin; vers nord et sud à des portions ménagères et vers l'ouest à la rigole.

La 3me, près de la presqu'île, tenant, de nord, par une pointe, à la partie précédente; de sud, à l'occupation Bernard; vers l'ouest, à la rigole, et vers l'est, à des portions ménagères.

D'une contenance totale de 2 hectares, 10 ares 57 centiares d'après mesurage, et de 2 hectares 2 ares 49 centiares d'après les baux.

Cette pièce est reprise au cadastre sous le no 342 de la section A.

Mise-à-prix 3.000 fr.

ARTICLE TROISIÈME

Une pièce de terre en labour, sise à Annœullin, au lieu dit le *Marais-Parent*, tenant, du sud, à la desserte des terres du Bois-Muiron; de nord, au chemin des portions ménagères, et de deux côtés, à des portions ménagères.

D'une contenance, d'après mesurage, de 4 hectares 72 ares 6 centiares et d'après titre, de 4 hectares 31 ares 50 centiares.

Cette pièce est reprise au cadastre sous les nos 142 à 146 et 216 à 220 de la section A.

Mise-à-prix 3,500 fr.

ARTICLE QUATRIÈME

Une pièce de terre en labour, sise à Annœullin, au lieu dit les *Grandes-Aulnoies*, tenant de l'est à la rigole de dessèchement et à des portions ménagères; de nord, aux consorts Lefort ou ayants cause, occupation Clovis Lelong, et à une portion ménagère; de midi, au fossé longeant l'occupation de la demoiselle Prévost, et d'ouest, à la digue du canal.

D'une contenance, d'après mesurage, de 3 hectares 32 ares 1 centiare, et d'après bail de 3 hectares 32 ares 65 centiares.

Cette pièce est reprise au cadastre d'Annœullin sous les nos 448, 449, 450 et 451, partie de la section A.

Mise-à-prix 4,000 fr.

Département du Pas-de-Calais. — Commune de Billy-Berclau.

Une pièce de terre en labour, sise à Billy-Berclau, à front du gravier de Bauvin à La Bassée, de forme triangulaire, et tenant, par le grand côté, au lit de l'ancien canal, et de l'autre, aux sieurs Jean-Baptiste Druelle, Mallebrancq et Lorthiois Queva.

D'une contenance de 83 ares 86 centiares.

Mise-à-prix 1,000 fr.

OCCUPATION :

L'article premier est occupé par M. Edouard Lefort, fabricant de sucre à Bauvin, pour 9 années ayant pris cours le 1er octobre 1882, moyennant un fermage annuel de 455 francs, outre les charges, suivant bail passé devant Me Herlin, notaire à Lille, le 14 juillet 1882.

Les articles deuxième et troisième sont affermés au sieur Antoine Prévost, cultivateur à Annœullin, pour 15 années qui ont commencé le 1er octobre 1882, moyennant un fermage annuel de 581 fr. 50, outre les contributions, suivant bail reçu par Me Herlin, notaire à Lille, le 12 mai 1883.

L'article quatrième est occupé par les sieurs et demoiselles Bernard, cultivateurs à Annœullin, jusqu'au 1er octobre 1892, moyennant un fermage annuel de 300 francs, outre les charges, aux termes d'un bail reçu par Me Herlin, notaire à Lille, le 10 janvier 1884.

L'article cinquième est occupé par M. Augustin Véron, cultivateur à Billy-Berclau, jusqu'au 1er octobre 1892, moyennant un fermage annuel de 120 fr., outre les contributions, suivant bail passé devant Me Herlin, notaire à Lille, le 7 avril 1882.

La vente se poursuit en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Lille, le 20 juin 1885, enregistré et signifié.

A la requête de :

Mademoiselle Marie-Clémence Dumon, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Londres.

En sa qualité d'héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Léon-Nicolas Dumon, son père, décédé à Londres, demanderesse, ayant pour avoué Me A Deville. D'une part.

A l'encontre de :

1o Madame Joséphine Marie-Augustine Dumon, épouse de M. Edouard-Sulpice-Séverin Courmont, notaire honoraire, et ce dernier en son nom personnel et pour la validité, demeurant ensemble à Lille;

2o M. Charles-Louis-Joseph Dumon, marchand de bois, demeurant à Lille;

3o M. Joseph-Charles-Clément Dumon, prêtre, curé de Brillon, y demeurant;

4o M. Jules-Henri-Léon Dumon, rentier, demeurant à Loos;

5o Mademoiselle Clémence Dumon, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Loos;

6o Et M. Paul-Delphin-Joseph Dumon, fabricant de sucre, demeurant à Calonne Ricouart.

Défendeurs ayant pour avoué Me De Ren y. D'autre part.

S'adresser pour tous renseignements :

1o A Me ROUSSEL, notaire, dépositaire du cahier des charges, demeurant à Lille, rue de la Barre, 37;

2o A Me A. DEVILLE, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue du Vert-Bois, 22;

3o A Me DE RENTY, avoué colicitant, demeurant à Lille, rue d'Angleterre, 19;

4o Et à Me COURMONT, notaire, demeurant à Lille, rue Royale, 41.

Ainsi fait et rédigé à Lille, par l'avoué soussigné, le huit février mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : A. DEVILLE.

Enregistré à Lille, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-six. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
173 Signé : ROVEL.

Etude de Me CAYET, notaire à Pontcharra.

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE

UNE

PROPRIÉTÉ

INDUSTRIELLE

Composée de :

1o **USINE** anciennement utilisée pour fabrique d'acide gallique, avec chute d'eau d'une force motrice hydraulique d'environ 20 chevaux ;

2o **Une scierie & batteuse à blé** mues par une force motrice hydraulique de 20 chevaux, et ce avec vastes emplacements, cour et jardin ;

3o Enfin **deux Logements** de 4 pièces chacun, sis à proximité de l'usine et bureau.

Le tout situé à Pontcharra (Isère), quartier de Pont-Claret, ou la Scie, à environ 600 mètres de la gare du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Les lieux dont il s'agit peuvent être appropriés à n'importe quelle industrie.

S'adresser pour traiter, à M. Joseph PONPÉE, usinier à Pontcharra, ou à Me GAYET, notaire au même lieu. 12356

Etude de Me BEIRNAERT, notaire à Bourbourg.

A vendre à la main

UNE BELLE

FERME

d'origine patrimoniale

Située dans le canton de Bourbourg.

Contenant 43 hectares 01 ares 31 centiares, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Fermage 3,500 francs.

S'adresser au dit Me BEIRNAERT. 181

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

VILLE DE ROUBAIX

rue de Rome, entre la rue Solférino et la rue de Naples, en face de l'Ecole maternelle.

UNE JOLIE

MAISON

à étage

nouvellement construite

A VENDRE

POUR EN JOUIR DE SUITE

L'an 1886, le lundi 15 mars, à 3 heures de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude, à l'adjudication dudit bien.

Immeubles à louer

TISSAGE MÉCANIQUE. A louer 100 métiers mécaniques avec préparation et force motrice. — S'adresser rue Nain, 30, Roubaix. 12326

A LOUER DE SUITE jolie maison avec grand jardin. Prix modéré. — S'adresser à M. Salembier, rue du Fresnoy, 21. 12343

CESSIONS

Etude de Me LAFFRAT, notaire à Cambrai.

BEL

ÉTABLISSEMENT

industriel

dans une ville du Nord, au centre d'une population ouvrière.

Comprenant :

TISSAGE MÉCANIQUE

500 métiers

et Filature 10,000 broches

Le tout en parfait état et en pleine activité.

A CÉDER A L'AMIABLE

S'adresser à Me LAFFRAT, notaire à Cambrai (Nord). 12351

A CÉDER après fortune faite, un hôtel-restaurant en pleine activité, situé dans une des principales sous-préfectures du Nord. Omnibus pour la gare. — S'adresser à M. Auguste Bossart, 32, rue de Bourgogne, à Lille, pour tous renseignements et traiter. 182

A CÉDER bon petit estaminet, à Lille, rue du Marché, 102. Cet estaminet est libre de brasseur. S'y adresser. 184

A CÉDER magnifique BRASSERIE en pleine activité, avec les estaminets en dépendant, situés près de la frontière belge. Bénéfices annuels 20 à 22,000 fr. Facilités de paiement. — S'adresser à M. A. Windal, 69, rue de l'Alma, Roubaix. 12342

Ventes diverses

Etude de Me Jules LEFEBVRE, notaire à Lille.

CROIX & FLERS

au château de Fontaine, près du Breucq

VENTE PUBLIQUE

DE MAGNIFIQUES

ARBRES

tels que :

Gros Chênes, Frênes, ORMES Canadas, et de Baliveaux

ET RAMIERS

(Environ 200 Marchés)

LE LUNDI 8 MARS, A MIDI
12339

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

HEM, hameau de Moscou, sur la propriété de M. Pierre Fauvarque.

38 BEAUX ET GROS

PEUPLIERS

Convenables aux charpentiers, menuisiers, sabotiers, etc.

A VENDRE

L'an 1886, le lundi 15 mars, à 11 heures du matin, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera à la vente de ces arbres.

Il sera accordé crédit moyennant caution.

Réunion sur les lieux.

JOLIE CAMPAGNE A vendre ou à louer une jolie campagne fraîchement décorée, située à Mouveaux, au centre du village. Très-belle vérandah. *Facilités de paiement.* — S'adresser au bureau du journal. 11579

MAISON DE CAMPAGNE A vendre ou à louer une jolie maison de campagne, situation magnifique. — S'adresser au bureau du journal. 12125

Demandes & offres D'EMPLOI

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL

Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales indiquées dans l'annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Ces sortes de lettres sont remises, sans être ouvertes, aux personnes intéressées.

GARÇON D'OUVROIR On demande un garçon d'ouvroir bien au courant de la besogne, pour une maison de haute fantaisie. Appointements suivant mérite. — Ecrire au bureau du journal, sous les initiales A. D. D. 12340

REPRÉSENTANT Un anglais, habitant Bradford, et sachant le français, désire représenter une maison de Roubaix-Tourcoing, pour les filés ou tissus, ou pour acheter les marchandises en Angleterre. — Réponse écrite au bureau du journal, aux lettres K. R. 12354

UN MÉNAGE sans enfant et ayant de très bons certificats, désire se placer, le mari valet de chambre et sachant faire un peu de cuisine, la femme lingère ou femme de chambre. Pour plus amples renseignements, s'adresser 134, rue Royale, Lille. 188

EMPLOI Un homme, 26 ans, très-bonne instruction, connaissant à fond l'ourdissage à la main, à la mécanique et le dressage des chaînes, demande emploi. — S'adresser rue de Lille, 243. 12249

UN apprêteur demande de bons ouvriers trousseurs, pointeurs et bien au courant de la mise en papier. — S'adresser au bureau du journal. 12213

CUISINIÈRE On demande une cuisinière sachant très bien faire la cuisine. — S'adresser rue des Fleurs, 20, à Lille, de dix heures à midi. Inutile de se présenter sans d'excellentes références. 186

SERVANTE On demande une servante capable et aimant bien les enfants, place Philippe-le-Bon, 24, Lille. 185

SERVANTE On demande une fille au courant du service, rue Jacquemars-Giélée, 61, Lille. 187

BONNE d'enfant, 20 ans, désire se placer. — S'adresser 11, rue des Augustins, à Lille. 189

AVIS DIVERS

SUCCESSION On recherche les descendants de Théophile-Joseph-Louis Lesne, né à Cambrai en 1768, du mariage de Jean-Louis Lesne et de Caroline Thesin. Ecrire aux initiales L.E.S. poste-restante, à Lille. 183

A VENDRE un joli cabriolet. Prendre l'adresse au bureau du journal. 12341

CARÊME DE 1886

MEILLEUR QUE LA SARDINE ET MEILLEUR MARCHÉ

FILET DE HARENG SAUR à l'huile

Prix de la boîte : **40, 50, 60, 75 et 90 centimes.**

Dépôt central, à l'*Epicerie universelle, 43, place du Trichon*, Roubaix. 13353

DETTES Coralie BAUSIÈRE, femme Arthur VANDORPE, déclare n'avoir jamais fait de dettes et espère ne pas en faire à l'avenir. 12352

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger.

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubebe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe *toxique*, ni *caustique*, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 23 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 32 de 4 jours à 2 ans; le résultat inoui a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »

Chez l'inventeur, **E. PEYRARD,** Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Roubaix : Coille, Couvreur, Dedeuxville, pharmaciens. 10180

PLUS DE MAUVAISES MONTRES

MONTRES PERFECTIONNÉES, NOUVEAU SYSTÈME, Breveté S. G. D. G.

Montres nickel, cylindre et remontoir, de	8 à 25 f.	g. 3 ans
Montres argent, cylindre et remontoir, de	12 à 50 f.	id.
Montres or, pr hommes, cylindre et remontoir, de	45 à 300 f.	id.
Montres or, pr dames, cylindre et remontoir, de	35 à 500 f.	id.

BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRERIE ET RUOLZ 1er TITRE, GRAVURE

Garnitures de cheminées, vrai bronze, prix de fabrique

Régulateurs sculptés, marche 18 jours, à 16 fr. 95

RÉPARATIONS, LUNETTERIE

14, rue Saint-Georges, ROUBAIX

FABRIQUE DE PEIGNES EN TOUS GENRES

FONDERIE DE CUIVRE

ARTHUR BROUX Fils

115, ROUTE DE TOURCOING, 115

ROUBAIX

Fournisseur de la Maison JOHN PERRY d'Angleterre

Peignes pour laine, lin, chanvre, coton et soie. — **Barrettes** en fer et en acier. — **Peignes, Hérissons** pour étirages et bobinoirs. — Nouveau système d'**Attache de pièces** pour peignes, cercles, crapaudines, collets, plates-bandes. — **Rouleaux** pour velours. — Ventes d'**Aiguilles, Rivets**, etc. — **Perçage** de précision sur acier, fer, cuivre, etc. — Nouveau système de **Crapaudine** et collet de broche à graissage continu, breveté en France (s. g. d. g.) et à l'Etranger. — Nouveau système d'**Armures** à très grande puissance, breveté en France (s. g. d. g.) et à l'Etranger. — **Navettes** en tous genres avec broche perfectionnée brevetée. — Construction de **Machines**, cisailles poinçonneuses et tours en l'air.

ATELIER SPÉCIAL DE NICKELAGE 10729

H. LEMAY, Changeur

55, Rue des Champs, ROUBAIX

ACHAT & VENTE AU COMPTANT DES OBLIGATIONS

Aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers

SEULE MAISON DE CHANGE NE FAISANT PAS LES OPÉRATIONS DE JEU, C'EST-A-DIRE LE TERME.

Bureaux ouverts de 8 heures du matin à 7 heures du soir. Dimanches et fêtes exceptés. 12185

DÉPOT DE VERRES A VITRES

DE MARCHIENNES (Nord)

Ach. MOLINIER

25, Rue du Moulin, ROUBAIX

COULEURS BROYÉES & EN POUDRE

Vernis Français et autres

MASTIC, BROSSERIES DIVERSES

Drogueries et Produits chimiques

BLANC ARTÉSIEN OU D'ESPAGNE

Blanc en vrac, Blanc en boule, Blanc en poudre

DEMI-GROS & DÉTAIL. 11695

Pompes centrifuges L. DUMONT

Lille, 166, rue d'Isly ; Paris, 55, rue Sedaine

MANUFACTURES. — TRAVAUX D'ÉPUISEMENT

6,500 APPLICATIONS

Envoi franco du catalogue. 10609

Imprimerie - Lithographie - Librairie

ALFRED REBOUX

ROUBAIX, 17, Rue Neuve, 17, ROUBAIX

Agendas des Filateurs & Tisseurs

AGENDAS DE L'ENSEIGNEMENT

Enveloppes pour factures, depuis **3 fr. 50** le mille

VUES FATIGUÉES OU AFFAIBLIES

Nous engageons vivement toutes les personnes qui désirent conserver ou fortifier leur vue, à ne faire usage que des lunettes et des pinces-nez, nouveaux systèmes, brevetés S. G. D. G., montés de verres correcteurs et conservateurs, choisis à l'aide de l'Optomètre international ou indicateur de la vue, qui vient d'obtenir, de l'Académie de médecine de Paris, le prix Barbier : 2,000 fr. Lunettes et pinces-nez, verres cristal fin, dép. **1 f. 95**

Galeries St-Georges, rue St-Georges, 14, Roubaix

POMPE A PURIN (La Gloutonne)

UNIVERSELLEMENT CONNUE

Pour ne pas craindre l'engorgement
Pour son démontage facile et instantané
Pour son débit abondant
Pour sa projection en cas d'incendie
Pour son bon marché sans égal
Pour sa solidité à toute épreuve.

LA GLOUTONNE PRIX : No 3, 135 fr.; No 4, 160 fr.; No 5, 220 fr.

DEMANDER LES PROSPECTUS SPÉCIAUX

POMPES POUR TOUS USAGES, A BRAS, A MANÉGE, A VAPEUR

NOUVEAU BÉLIER HYDRAULIQUE PERFECTIONNÉ

Nouvelle POMPE A PURIN............ 40f.

TONNEAU à purin, en tôle, contenance 600 litres, monté sur chariot, avec épandeur et pompe indépendante. Prix............ 400f.

—o—

Envoi franco du prospectus sur demande.

BEAUME Léon, avenue de la Reine, 66, à Boulogne près **Paris** 10848

COUTELLERIE DE TABLE DE JULES PIAULT

COUTELLERIE D'ART — Style Renaissance, Henri II, Louis XIII — Modèles Déposés — EXIGER CETTE MARQUE JARRETIÈRE

A LA MARQUE JARRETIÈRE

RECONNUE LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA MAISON PAR DEUX JUGEMENTS ET UN ARRÊT DE LA COUR

Exposition Internationale Paris 1878, HORS CONCOURS
Exposition Internationale Sydney 1879, MÉDAILLE D'OR
Exposition Internationale Melbourne 1880, MÉDAILLE D'OR
Exposition d'Amsterdam 1883, DIPLOME D'HONNEUR

COUTELLERIE DE LUXE — Style Louis XIV, Louis XV, Louis XVI — Modèles Déposés — EXIGER CETTE MARQUE JARRETIÈRE

MÊMES PRIX QUE LA MAISON DE PARIS

DENIS-GRAU FILS, Orfèvre, à TOURCOING. *Représentant pour les Villes de Tourcoing et Roubaix.*

12200

Le Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imprimerie du JOURNAL DE ROUBAIX.